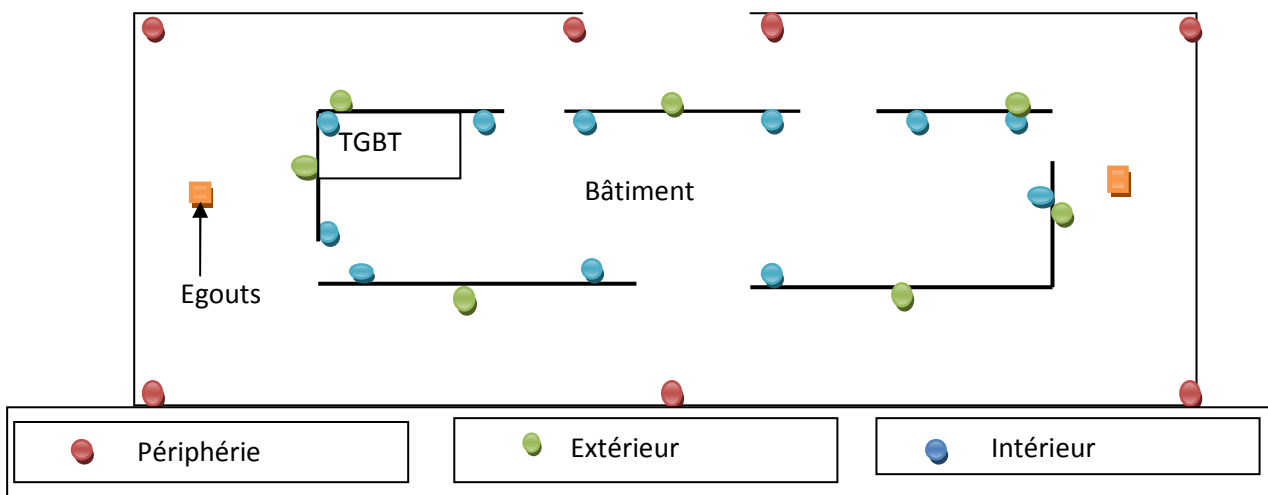


PROTECTION RONGEURS

En matière de dératisation il est important de considérer 3 zones de protection afin de limiter au maximum la pénétration des rongeurs dans les bâtiments.



Protection intérieure :

En fonction des réglementations lié aux activités de l'entreprise on peu distinguer plusieurs systèmes :

- **Protection classique** : postes d'appâtages avec appâts rodenticide
- **Protection sans matière active** : postes d'appâtages avec appât monitoring (possibilité de mettre des appâts rodenticide après détection du passage de rongeur. Une fois le problème réglé, il faut repasser au monitoring).
- **Protection par capture** : Mise en place de piège mécanique.

Protection extérieure :

Des postes d'appâtages fermés à clefs sont à positionner le long du bâtiment.

Protection Périphérique :

Des postes d'appâtages fermé sont positionnés le long des clôtures extérieures.

Protection des Egouts :

Pour plus d'efficacité il est possible de mettre en place des appâts rodenticides dans les égouts.

Protection des espaces verts et abords extérieurs :

Il est très important de vérifier les abords extérieurs et les espaces verts de manière à déceler la présence de terriers. Dans le cas de découverte de terrier, il est possible des les traiter à l'aide de poudre de piste et de grain.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au **04 74 70 18 09**